ORDONNANCE COLLECTIVE
A-1.11 PROCÉDER AU CHANGEMENT DE MÈCHE (PLAIE)

APPROBATION :	**DATE : 2007-01-19**
Président du CMDP	
Directrice DSCQSI	
RÉVISION :	**DATE :**
Président du CMDP	
Directrice DSCQSI	

Conditions prescrites — Selon protocole

Personnel habileté — Personnel Infirmier CSSSM

PROTOCOLE

Indications : Abcès déjà drainé chirurgicalement avec mèche insérée pour maintenir l'incision ouverte, et nécessitant un remplacement de la mèche selon l'avis du médecin.

Directives :

- Retirer la mèche en place.
- Appliquer une légère pression cutanée (selon tolérance du patient) tout autour de l'incision pour exprimer le pus accumulé.
- Désinfecter la plaie avec une compresse imbibée de NACL 0.9%.
- Insérer une mèche propre dans l'incision à l'aide d'une pince ou d'un stylet, s'assurant de combler partiellement la cavité résiduelle de la plaie.
- Appliquer ensuite un pansement sec absorbant sur la plaie et fixer adéquatement.
- Confiner au dossier de l'usager l'acte posé.

Notes : Lors des premières visites de contrôle, suite à l'ouverture d'abcès, si la plaie est très douloureuse, retirer seulement la mèche de 2 ou 3 cm sans la changer, désinfecter puis panser la plaie.

Précaution : Respecter les mesures usuelles d'aseptie.